



Ouvert
à tous

RENSEIGNEMENTS
& INSCRIPTIONS :
03 21 21 40 90

pelerinages@arras.catholique.fr
Direction des pèlerinages
103 rue d'Amiens - CS 61016
62008 Arras cedex

Agrément de tourisme
N° 062190003

Offrez
un pèlerinage!



RÈGLEMENTATION DES PÈLERINAGES

L'organisation d'un pèlerinage implique le respect d'une réglementation (liée à la loi sur l'organisation des voyages du 22 juillet 2009).

Au niveau diocésain, seule la direction des pèlerinages, représentée par son directeur, est habilitée (par une immatriculation auprès d'ATOUT FRANCE)

pour organiser et/ou coordonner toute proposition de pèlerinage en France ou à l'étranger.

2
0
2
5

LOURDES

ROME

FATIMA

PELERINAGES
DIOCESAINS

En 2025, soyons pèlerins d'Espérance!



Credit: photos - David Pflieger / iStock.com - https://www.gettyimages.com/